



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.748.4-0

BIOMOL 1/05

Notification
aux Etats signataires et adhérents à l'Accord instituant
la Conférence européenne de biologie moléculaire,
fait à Genève le 13 février 1969

Communication

Le 20 septembre 2005, le Secrétaire général de la Conférence européenne de biologie moléculaire a informé le Gouvernement suisse, en sa qualité de dépositaire de l'Accord instituant la Conférence, que celle-ci avait, le 5 juillet 2005, adopté à l'unanimité de ses membres une résolution intitulée *Membership of Belgium of the EMBC (European Molecular Biology Conference)*, dont la version originale anglaise est jointe en annexe.

La présente notification est adressée aux Etats signataires et adhérents, en application de l'article XI, paragraphe 7, de l'Accord et de l'article 77, paragraphe 1, lettre e, de la Convention de Vienne du 23 mai 1969 sur le droit des traités.

Annexe ment.



Berne, le 26 septembre 2005